

---

**Nombre de membres**

**Séance du 20 mars 2021**

**en exercice:** 11

L'an deux mille vingt et un le vingt mars à 8 heures l'assemblée régulièrement convoquée le 11 mars 2021, s'est réunie sous la présidence de Marc-Henri SEUBE, Maire

**Présents :** 10

**Présents :** Mesdames et Messieurs SEUBE Marc-Henri, PÉRISSÉ Hubert, GARIÉ Jean-Louis PÉRISSÉ Michel, BLAQUE Pauline, ROUCH Brigitte, PAULMERY Magali, GAUNET Dominique, ESTRÉMÉ Jean-Luc, ANÉ Alain.

**Votants:** 10

**Absente excusée :** Madame SOULÉ Stéphanie.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Michel PÉRISSÉ

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à 8H05. Le quorum est atteint.

***Les comptes rendu des séances du Conseil Municipal du 11 novembre 2020 et 21 décembre 2020 sont approuvés à l'unanimité des présents (9 voix).***

Madame Magali PAULMERY rejoint le Conseil à 8h15.

**ORDRE DU JOUR :**

**DOSSIER N° 1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le compte de gestion de l'année 2020 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de ..... 6.66 Euros

Monsieur le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale ayant été dissous au 31 décembre 2020, l'excédent précité sera affecté sur le budget de la commune.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération inhérente et la soumet au vote du Conseil.

<b>VOTE :</b>	<b>10 voix pour</b>	<b>- voix contre</b>	<b>- abstention</b>
---------------	---------------------	----------------------	---------------------

**DOSSIER N° 1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE**

Le compte de gestion de l'année 2020 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de ..... 137 139.61 Euros
- Un excédent d'investissement de ..... 32 828.48 Euros

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération inhérente et la soumet au vote du Conseil.

<b>VOTE :</b>	<b>10 voix pour</b>	<b>- voix contre</b>	<b>- abstention</b>
---------------	---------------------	----------------------	---------------------

### DOSSIER N° 3 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale, pour l'année 2020, s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement**

Dépenses ..... 2 334.08 €uros  
Recettes ..... 810.00 €uros  
Résultat de l'exercice : déficit de ..... **1 524.08 €uros**

#### **Investissement**

Pas d'investissement

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de ..... 6.66 €uros

Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur Hubert PÉRISSÉ assurant la présidence met aux voix

<b>VOTE : 9 voix pour - voix contre - abstention</b>
--

### DOSSIER N° 3 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Le Maire explique les différentes variations par rapport aux inscriptions des crédits du Budget primitif.

Le Maire fait le point sur les travaux réalisés (section investissement) : toiture école préau d'Estouéou, rénovation de voiries. Toutes les subventions n'ont pas encore été perçues. Le remboursement des emprunts représente un montant de 114 657 € (dont remboursement d'un prêt relais de 88 950 €). Deux emprunts sont arrivés à échéance au 31/12/2020. Les travaux en régie représentent un montant de 15 488 € (montant inscrit au Budget Primitif de 20 000 €). Les matériaux inscrits dans les travaux en régie permettent la récupération du Fonds de Compensation de la T.V.A. l'année suivante.

Le compte administratif de la commune de l'année 2020 s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement**

Recettes ..... 434 002.97 €uros  
Dépenses ..... 296 863.36 €uros  
Excédent ..... 137 139.61 €uros

#### **Investissement**

Recettes ..... 193 991.75 €uros  
Dépenses ..... 197 795.39 €uros  
Déficit ..... - 3 803.64 €uros

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de ..... 137 139.61 €uros

- Un excédent d'investissement de ..... 32 828.48 €uros

Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur Hubert PÉRISSÉ assurant la Présidence met aux voix

<b>VOTE : 9 voix pour - voix contre - abstention</b>
--

## DOSSIER N° 4 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Marc-Henri SEUBE, Maire, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 137 139.61 €

**DÉCIDE**, à l'unanimité des présents, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
. <u>Résultat de l'exercice</u>	137 139.61 €
. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	0 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>137 139.61 €</b>
. <u>Solde d'exécution d'investissement</u>	32 828.48 €
. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-25 228.00 €
Besoin de financement	0 €
<b>AFFECTATION</b>	137 139.61 €
• Affectation en réserves R 1068 en investissement	<b>137 139.61€</b>
• Report en fonctionnement R 002	0 €

**VOTE :** 10 voix pour - voix contre - abstention

## DOSSIER N° 5 : COUPE USAGÈRE

Le Maire propose la nomination de Monsieur Olivier DURANDO, garde coupe. Le Maire donne lecture de la délibération :

Le Conseil Municipal :

- ◆ demande la délivrance d'une coupe usagère au bénéfice de la commune, au titre de l'année 2020, qui sera réalisée, dans le bois de La Coste, comme convenu avec l'Office National des Forêts,
- ◆ précise que les bois abattus et débardés seront partagés en nature entre les usagers pour la satisfaction de leurs besoins domestiques et familiaux avec interdiction de vente ou d'échange,
- ◆ fixe la liste des usagers selon le rôle qui sera établi à cette fin,
- ◆ décide de confier l'exploitation de la coupe usagère aux entreprises suivantes : MARCO DIAS – allée de la Peupleraie – 31260 MANE et SO PY BOIS - Route de Mane – 31160 CHEIN DESSUS, entrepreneurs de travaux forestiers (en situation régulière au regard de la M.S.A. et assuré pour sa responsabilité civile professionnelle) au sens de l'article 1144 du Code Rural,
- ◆ demande à l'Office National des Forêts d'agrèer les entreprises précitées en tant qu'entrepreneurs spéciaux au sens de l'article L. 138.12 du Code Forestier,
- ◆ dit que le marquage de la coupe sera effectué en présence du garde coupe en fonction des demandes des ayants droit déposées à la Mairie. Monsieur Olivier DURANDO est nommé garde coupe.

**VOTE : 9 voix pour**

**- voix contre**

**1 abstention**

## **DOSSIER N° 6 : DEMANDE D'ACOMPTE DU SIVE DE LA VALLÉE DU BIROS AU TITRE DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SCOLARITÉ.**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune a perçu en décembre 2019, au travers des attributions de compensation, des recettes liées aux compétences exercées par le SIVE de la vallée du Biros.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Comité Syndical du SIVE de la vallée du Biros en date du 26 février 2020 sollicitant le versement d'acomptes de la part des communes au titre des frais de scolarité, à savoir :

Commune d'ANTRAS : .....	1 302.90 Euros
Commune de BALACET .....	3 387.54 Euros
Commune de BONAC IRAZEIN.....	1 042.32 Euros
Commune de BORDES-UCHENTEIN.....	1 563.48 Euros
Commune de SENTEIN .....	5 732.76 Euros
Commune de BETHMALE .....	74.92 Euros

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal :

**DÉCIDE** le versement de l'acompte d'un montant de 5 732.76 Euros au titre de la participation de la commune aux frais de scolarité conformément à la délibération du Comité syndical du SIVE de la vallée du Biros en date du 26 février 2020.

**VOTE : 10 voix pour**

**- voix contre**

**- abstention**

## **QUESTIONS DIVERSES**

Aménagement/sécurisation de l'entrée du village :

Laure CHEVILLARD (Syndicat du P.N.R.) a fait une proposition. Contact a été pris avec le Directeur du service des routes du Département de l'Ariège pour la traversée du village. Nécessité de faire une étude. La société Ing.C a fait une proposition d'une étude préliminaire d'un montant de 6 480 € T.T.C.. Un dispositif de comptage des véhicules traversant le village sera mis en place cet été par les services du Département. Un relevé topographique est nécessaire. Un devis a été fait par Madame MOLINA, Géomètre Expert, d'un montant de 4 426.12 € soit un total (étude + relevé topographique) de plus de 10 906.12 €.

Avis unanime sur la nécessité d'aménager cette traversée de panneau à panneau.

Montant à inscrire au budget primitif.

Travaux église

Toiture : M. SAVARINO a proposé un devis pour la couverture en ardoises d'un versant de l'église : 36 894.59 € pour 131 m<sup>2</sup> de toiture.

Plâtres : M. PENEDO a proposé un devis consistant en piquage d'enduit ancien, résine d'accrochage, projection de chaux d'un montant de 20 273.76 €

Chemin de Croix : M. MOUNE Bernard a proposé un devis de restauration d'un montant de €. Un mécénat est possible. Voir avec

Accord du Conseil municipal.

Tracteur communal :

Acquisition d'une fourche pour le tracteur + chargeur neuf

Remplacement tracteur par une DEUTZ 100 cv 52 000 € H.T. – 12 000 € HT (reprise) soit 40 000 € HT

Suite étude à faire sur la possibilité de subventions pour l'acquisition d'un tracteur.

Projet V.T.T.

Compte-rendu de la réunion fait par Michel PÉRISSÉ.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'aboutissement de ce projet et délibère en ce sens.  
10 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Extinction des éclairages publics de 22 h à 6 h

Le débat s'installe autour de ce thème et le Conseil décide d'étudier différentes solutions possibles pour réaliser des économies.

Office de tourisme du Couserans :

Une rencontre est prévue prochainement avec la Directrice pour le maintien de l'annexe de Sentein.

Centenaire du Groupe Biroussan

La dalle du porche de l'église est réalisée. Les grilles ont été peintes.

Achat nécessaire de 2 vitrines en verre (2 modèles) : inscription d'une somme au budget.

Sculpture du Biroussan : cette sculpture sera achetée par le Groupe Biroussan. La Mairie subventionnera cet achat.

Glissières de sécurité Route d'Estouéou :

Montant de 3 000 € à inscrire au Budget Primitif.

Cloison camping :

Pose d'une baie vitrée pour permettre l'accès à l'étage de l'accueil du camping. La pièce a été nettoyée et peinte.

Travaux employés communaux :

Passerelles du Mourtis et d'Eylie.

Nettoyage et broyage des abords des routes.

Broyage des végétaux :

La Mairie met à disposition le matériel et l'agent.

Un lieu de stockage des végétaux doit être déterminé en commun. Les administrés concernés participeront au broyage le jour fixé par la Mairie.

Poubelles :

Containers à approvisionner pour cartons à faire avancer.

Parking Estouéou d'en Haut :

Pas de terrain communal à cet endroit-là. Nécessité d'acquérir des parcelles pour réaliser un emplacement.

La séance est levée à 12h55.

Fait à SENTEIN, le 24 mars 2021

Le Secrétaire de Séance,

Michel PÉRISSÉ